

**Décision CODEP-CMX-2014-032520**  
**du directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire du 11 juillet 2014**  
relative à la nomination de membre du groupe permanent d'experts pour les transports,, dit « GPT »

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,  
Vu le code de l'environnement, notamment le titre IX de son livre V ;  
Vu le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), notamment son article 6 ;  
Vu la décision CODEP-CMX-2014-026907 du 18 juin 2014 du directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire relative à la nomination des membres du groupe permanent d'experts pour les transports, dit « GPT » ;  
Vu la demande de la commission de sélection du GPT de compléter le domaine de compétences du GPT ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Olivier LOISEAU est nommé membre du GPT jusqu'au 6 juin 2018.

**Article 2**

La liste des membres du GPT figurant en annexe de la décision du 18 juin 2014 susvisée est complétée de Monsieur Olivier LOISEAU.

**Article 3**

La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le 11 juillet 2014

**Le directeur général**  
**de l'Autorité de sûreté nucléaire**

Jean-Christophe NIEL